

Législature 2021-2026

Séance du 13 septembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°33

Essai pilote d'un bus à la demande - EstaxiBus

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A la suite de la séance du Bureau du Conseil général, où une demande d'information supplémentaire sur EstaxiBus a été formulée, le Conseil communal vous communique les éléments suivants.

Les TPF sont venus présenter leur projet-pilote de bus à la demande au printemps 2021. Ils recherchaient une commune susceptible de les accueillir pour une phase d'exploitation de quatre semaines. Estavayer, et plus particulièrement Estavayer-le-Lac, semblait une option particulièrement intéressante pour plusieurs raisons, notamment et dans le désordre la proximité du garage de l'entreprise, la vocation touristique de la cité, la géographie du lieu, la présence d'une gare CFF, l'augmentation des visiteurs en période estivale, la connexion avec le restoroute Rose de la Broye.

Le Conseil communal y a vu plusieurs opportunités, notamment l'occasion de placer Estavayer sur un projet novateur, d'offrir à ses habitants et à ses visiteurs une alternative pour se déplacer vers les endroits importants, et enfin de tester l'attrait d'un bus qui relierait la plage et les quartiers les plus éloignés au centre-ville et à la gare. Du côté des TPF, cet essai avait également pour but de tester la logistique d'un bus à la demande, une solution qui existe ailleurs en Suisse, et plus particulièrement le système informatique dédié, l'application, l'impact sur le personnel, la satisfaction des utilisateurs.

Initialement prévu en juillet 2021, le projet a été repoussé à l'été 2022, mais allongé à 7 semaines, sur juillet et août. Mené et financé pour la plus grande partie des CHF 123'000.00 nécessaires à sa réalisation par les TPF, il a reçu le soutien de la Commune d'Estavayer à hauteur de CHF 15'000.00, de Rose de la Broye également à hauteur de CHF 15'000.00, et de la Coreb pour CHF 7'000.00. Le montant versé par Estavayer a été mis au budget 2022 sous la rubrique « Etudes et analyses de mobilité ». Le projet a reçu également un fort soutien financier de la Promotion économique du Canton de Fribourg à hauteur de CHF 27'000.00.

Il s'agissait de mettre à la disposition de la population et des visiteurs un bus à la demande, qui pouvait être commandé via une application smartphone ou une centrale téléphonique. Ce « bus-taxi » avait la capacité d'optimiser un trajet selon les demandes émises. Le nom, d'ailleurs, a essayé de combiner ces avantages. Pour un prix unique de CHF 2.00 par trajet, chaque passager pouvait atteindre plus de 40 destinations proposées. Les plus concourues ont été la Plage communale, la gare CFF, le parking de la Chaussée et le quartier du Bel-Air. Plus de 1'000 passagers ont été transportés sur 3'000 km avec un indice de satisfaction de 4,9 sur 5.

De nombreux retours positifs ont été donnés tant aux chauffeurs qu'à la Commune, et l'écho médiatique a été également bienveillant. Sur les trois points relevés par la Commune précédemment, le bilan est plus que valable, puisque l'innovation a été là, le transport a été utilisé et le relais entre la périphérie et le centre a été réalisé. Le Conseil communal tient à remercier tous les acteurs qui ont rendu ce projet possible, mais plus particulièrement les TPF et leur chef de projet, qui ont eu la ténacité et les compétences de réaliser cet essai-pilote jusqu'au bout.

Par contre, il était clair dès le départ pour votre Exécutif que cette solution de bus à la demande ne pourrait pas remplacer une ligne de bus urbain. En effet, les atouts de cette solution, flexibilité et proximité, ne permettent pas d'assurer la régularité requise pour qu'une ligne offre une qualité de desserte nécessaire à la zone d'Estavayer-le-Lac. En effet, c'est bien la cadence-horaire qui permet d'atteindre cette qualité.

De même, les nouvelles dispositions de la loi cantonale sur la mobilité et de son règlement ouvrent la perspective à une participation substantielle du Canton à la mise sur pied d'une ligne urbaine ainsi qu'à la réalisation des arrêts de bus. Un transport à la demande tel que celui testé cet été n'entre pas dans les critères d'éligibilité à la subvention.

Enfin, le coût d'exploitation d'un tel bus est plus onéreux que celui d'une ligne régulière. C'est le corollaire de sa flexibilité et de sa proximité. Même si des frais de mise en route sont compris dans le coût total du projet, le transport à la demande ne peut pas s'aligner sur ce sujet.

Toutefois, pour le Conseil communal, EstaxiBus a montré qu'il y a un véritable intérêt pour un transport public urbain, et qu'avec un bon service, cela peut devenir une partie de la mobilité du futur que le Conseil communal essaie de mettre en place. Le transport à la demande offre une solution valable de renforcement pour la période estivale. A voir si le concept peut être reproduit, amendé ou autre, par exemple lors d'une manifestation ou d'une période particulièrement dense. Un rapport sur l'essai-pilote sera rédigé et analysé cet automne. Ses conclusions seront traitées lors d'une séance de Commission d'aménagement du territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions